

SKI ACROBATIQUE

Val Saint-Côme



AVIS DE COURSE (BOSSES)

RÉVISÉ LE 30 DÉCEMBRE 2019

Sélection provinciale (MO)
Événement Acrobatz en bosses

3-4-5 janvier 2020

Commanditaires Acroski Laurentides



Les Rôtisseries St-Hubert
de Sainte-Adèle et Sainte-Agathe



Commanditaires de l'équipe de ski acrobatique Val St-Côme :



Sélection provinciale région des Laurentides 2020
Événement Acrobatz 2020

Bosse simple

Centre d'Excellence Acrobatique Val Saint-Côme,
Val Saint-Côme, QC, Canada
3 au 5 Janvier 2020

L'Équipe de Ski Acrobatique Val Saint-Côme, Acroski Laurentides et la **Station touristique Val Saint-Côme** sont heureux d'accueillir les athlètes admissibles à la Sélection provinciale d'Acroski Laurentides du 3 au 5 janvier 2020, ainsi qu'à l'événement Acrobatz qui se tiendra le vendredi 3 janvier 2020.

Résumé de la Sélection provinciale

1. Cette compétition est sanctionnée par Ski acro Québec et Acroski Laurentides. Elle est organisée par l'équipe de ski acrobatique Val Saint-Côme
2. L'événement suivra le protocole de sélection provinciale d'Acroski Laurentides
3. La compétition comprend 2 épreuves régionales de bosses en simple tenues dans la piste « Vas-y mollo »
4. La qualification est requise pour toutes les manœuvres inversées
5. Les noms des athlètes inscrits doivent être envoyés à skiacrobatiquevsc@gmail.com avant le 17 décembre 2019
6. Horaire sommaire : (horaire détaillé plus bas)
 - Vendredi 3 janvier 2020 : entraînement officiel
 - Samedi 4 janvier 2020 : compétition régionale 1
 - Dimanche 5 janvier 2020 : compétition régionale 2

L'événement Acrobatz se tiendra dans la piste « Geneviève Simard » le 3 janvier 2020.

En mon nom et au nom du comité organisateur, il nous fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue et vous assurer que tout sera mis en œuvre pour vous offrir un trois jours de bosses à la mesure de vos attentes.

Au plaisir de vous voir chez nous pour débiter l'année en beauté!

Martin Michaud
Président de l'équipe de ski acrobatique de Val St-Côme
president.skiacrobatiquevsc@gmail.com
1-514-916-0740

Renseignements généraux

Date : 3,4 et 5 janvier 2020

Lieu : Station touristique Val Saint-Côme, 501, chemin Val Saint-Côme, Saint-Côme, Qc, J0K 2B0
Rendez-vous sur <https://www.valsaintcome.com/fr/contact> pour les directions vers Val Saint-Côme

Inscriptions des athlètes : Remplir le fichier électronique excel d'inscription des athlètes avec toutes les informations demandées et le retourner à skiacrobatiquevsc@gmail.com d'ici le 17 décembre 2020 (maximum) aucune version manuscrite ou papier acceptée

Accréditation : vendredi et samedi du 8h30 à 10h30

Bureau d'accréditation : grande salle au RDC du chalet principal de la station

Frais d'inscription EN ARGENT COMPTANT SEULEMENT :

Événements	Tarification
Inscription Acrobatz	\$30.00 (non-remboursable)
Inscription Sélection provinciale incluant les frais de Ski acro Québec pour 2 compétitions régionales de bosses en simple	\$ 90.00 (non-remboursable)
Dépôt pour dossard	\$ 10.00 montant exact en monnaie papier (remis à la fin de la compétition)
Remontées mécaniques	Tarif incluant les taxes non-remboursable
Entraîneurs (1 entraîneur par 6 athlètes) aucune dérogation acceptée	Gratuit
Athlètes forfait 1 jour	30 \$ par jour*
Athlètes forfait 2 jours	60 \$ pour 2 jours*
Athlètes 10 ans et plus: forfait 3 jours	80 \$ pour 3 jours*
Accompagnateurs	40 \$ / jour

*Seulement les athlètes inscrits à cette compétition peuvent bénéficier de ce tarif.

Règlements généraux

Sanction : Association Canadienne de Ski Acrobatique.

Taille des groupes et admissibilité :

Sélection provinciale :

Dans un premier temps Ski Acro Québec déterminera pour chaque région les athlètes qui sont présélectionnés. Ces athlètes ne participeront pas au circuit régional. La Fédération déterminera par la suite le nombre de places supplémentaires auxquelles chaque région aura droit. Ces places supplémentaires seront comblées lors d'une compétition régionale appelée Sélection provinciale.

Pour la sélection provinciale de Val Saint-Côme :

- Le nombre maximum d'athlètes est de 95.
- Admissibilité :
 - Les athlètes U14 et + âgés sont admis en priorité
 - Les athlètes qui sont à leur première année sur le circuit régional des Laurentides de sont pas admissibles, sauf s'ils ont compétitionné à un niveau égal ou supérieur à l'extérieur des Laurentides (preuves à l'appui).
 - Les athlètes présélectionnés sur le circuit provincial, sont exclus du circuit régional.
 - Une fois toutes les places U14 et + comblées, nous comblons les places restantes avec les athlètes U12, basée sur les résultats de l'année précédente, en appliquant le ratio gars/fille basé sur les inscriptions.
 - Si toutes les places disponibles (95) sont comblées par des U14 et + uniquement, nous ajouterons 5 spots U12 (3 gars, 2 filles).
 - Les catégories utilisées pour le classement, telles que mises en place par la FQSA et l'ACSA, seront les suivantes :

Catégorie	Âge au 1er janvier 2020
U12	10 et 11 ans
U14	12 et 13 ans
U16	14 et 15 ans

U18	16 et plus
-----	------------

Événement Acrobatatz : aucune restriction d'âge. Tous les athlètes sont bienvenus.

Obligations de l'athlète :

Tous les compétiteurs doivent porter leur dossard pendant les entraînements officiels et les compétitions. Ils doivent respecter les règlements de la FQSA, l'ACSA et ceux de la station de ski et faire preuve de respect en tout temps.

Responsabilité :

Tous les athlètes, officiels et autres membres affiliés à une association nationale qui participeront à l'événement le feront à leurs risques. Le comité organisateur, les commanditaires et le centre de ski Val Saint-Côme ne seront pas responsables des risques, dangers, blessures, décès, dommages à la propriété ou pertes qui pourraient découler de cet événement.

Le comité organisateur ne peut être tenu responsable des conditions météorologiques, blessures, bris d'équipement ou tous autres événements fortuits qui pourraient affecter le déroulement de la compétition.

Assurances :

Tous les compétiteurs doivent détenir leur propre assurance médicale. Le comité organisateur, les commanditaires et le centre de ski Val Saint-Côme se désistent de toute réclamation et se libèrent de toute responsabilité et indemnisation.

Sauts Inversés :

Veillez indiquer sur la liste d'inscription si un athlète est qualifié pour un ou des sauts inversés en inscrivant le ou les types de sauts.

Réunion des chefs d'équipe :

La réunion des chefs d'équipe se tiendra au 2^e étage du Centre d'Excellence Acrobatique Val St-Come, vendredi et samedi à 16h30.

PROTOCOLE ACROSKI LAURENTIDES DE SÉLECTION PROVINCIALE :

CALCUL DU CLASSEMENT

Afin de déterminer les athlètes des Laurentides qui participeront au circuit provincial de l'année en cours, le classement sera basé sur la somme de deux résultats de la sélection provinciale de l'année en cours ainsi que le meilleur résultat de l'année précédente, selon la formule ci-dessous (somme de A+B), en appliquant une pondération selon la valeur des circuits:

- A. Pour les 2 compétitions de la sélection provinciale de l'année en cours, nous additionnerons les 2 meilleurs descentes sur 4, en multipliant ce résultat par 90%.
- B. Pour la compétition de l'année précédente, nous prendrons le meilleur résultat de l'athlète, soit une régionale ou une provinciale, selon le meilleur résultat obtenu :
 - o Compétition régionale de l'année précédente : nous prendrons le meilleur résultat du circuit régional des Laurentides, en excluant le duel et la sélection provinciale, en multipliant ce résultat par 80%.
 - o Compétition provinciale de l'année précédente : nous prendrons le meilleur pointage parmi toutes les compétitions provinciales de l'année précédente (incluant la compétition en simple au championnat québécois), en multipliant ce résultat par 100%.

Voir l'annexe A pour des exemples afin d'illustrer le calcul.

CLAUSE D'EXCEPTION

Si un athlète n'a aucun résultat pour l'année précédente car il était dans une des situations suivantes :

- Il a compétitionné sur un circuit hors Québec
- Il était blessé pour une saison complète (incluant la sélection provinciale)
- Il avait pris sa retraite

Dans ce cas, l'athlète en question pourrait se baser sur les résultats de la sélection provinciale de l'année en cours uniquement, en appliquant la règle suivante:

- Si lors de la sélection provinciale (cumulatif), il termine au classement global parmi les 3 meilleurs garçons ou 2 meilleures filles, il sera automatiquement sélectionné dans le quota restant pour faire partie du circuit provincial.

CLAUSE BLESSURE :

Dans le cas où un athlète ne peut pas prendre part à la compétition pour cause de blessure :

- La formule de calcul remplacera les 2 compétitions de sélection de l'année en cours par les 2 résultats de la sélection de l'année précédente. Le reste de la formule demeure la même.
- Dans le cas où l'athlète est blessé dans les 2 sélections (année en cours et année précédente), nous prendrons 3 résultats (régionaux et/ou provinciaux) en appliquant les pondérations (80% régionales, 100% provinciales).
- Dans le cas où l'athlète a fait la sélection l'année précédente mais n'a pas pu prendre part à aucune compétition par la suite pour cause de blessure, l'athlète pourra alors prendre un résultat de la sélection provinciale de l'année précédente :
 - avec une pondération de 90% pour un athlète qui avait été sélectionné pour faire partie du circuit provincial (quota restant et région hôte).
 - avec une pondération de 80% pour un athlète qui n'avait pas été sélectionné pour faire partie du circuit provincial.
- Si un athlète se blesse pendant le weekend de sélection provinciale : s'il a eu un pointage, ce pointage comptera. Il pourra alors prendre son 2eme pointage dans la sélection de l'année précédente. S'il n'a pas eu de pointage (DNS ou DNF), il lui faudra fournir un billet du médecin.
- Il n'y a pas de maximum tant qu'au nombre d'athlètes qui pourront se prévaloir de la clause blessure.
- Pour que la clause blessure s'applique, il est obligatoire d'obtenir un billet de médecin (médecin seulement. Donc ça exclus les autres professionnels de la santé).

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES AU CIRCUIT RÉGIONAL

Idéalement tous les athlètes devraient avoir la possibilité d'effectuer les 2 descentes par jour tel que prévu dans l'avis de course. Cependant, à cause du très grand nombre de participants, d'incidents, ou simplement à cause du manque de luminosité précoce en janvier, la procédure suivante sera appliquée :

1. Afin **d'augmenter la cadence et le bon déroulement** de cette sélection provinciale, les règles suivantes seront appliquées de façon intégrale pour tous les groupes de coureurs:
 - L'athlète devra quitter immédiatement par le côté de la piste et la mention **DNF** sera mise comme résultat pour cette descente s'il
 - perd un ou deux skis ou
 - effectue une chute avec perte de contrôle sans perte de ski et qui prend plus du 10 secondes à se relever;

- Un athlète qui fait preuve d'un mauvais esprit d'équipe, retarde le déroulement de la compétition, insulte un bénévole, un entraîneur ou un officiel, sera, selon la gravité du geste et de la décision du jury, passible d'une suspension pour la ou les prochaines descentes. Cette suspension peut être appliquée la journée même de l'événement (s'il lui reste une descente à effectuer) ou lors du prochain événement où l'athlète sera inscrit.
2. Dans le cas où, après la première descente, **le Jury décide que la 2e descente sera compromise**, faute de temps, les journées de samedi et dimanche seront traitées de façon indépendante.

COMITÉ ORGANISATEUR

Président du Club : Christina Caron
Chef de Compétition : Kristell Baune
Vice-Présidente:
Trésorière: Alexandre Motard
Communications: Julie Préville
Directeur Technique : Janie Gladu
Directeur marketing et commanditaires : Éric Toméo
Responsable du bureau :

EQUIPE TECHNIQUE

Chef de Compétition: Kristell Baune
Chef de piste: Steve Demers
Chef de Compilation: Rebecca D'Arcy

JUGE EN CHEF : Marie-Ève Larose
DÉLÉGUÉ TECHNIQUE : Guy André

Horaire détaillé

Acrobatz VSC - Piste : Geneviève Simard

Vendredi 3 janvier 2020

8h30 - 10h30	Accréditation et vente de billets de ski au Chalet de la station
9h30 – 12h00	Entraînement officiel événement Acrobatz
13h00 – 15h00	Événement Acrobatz
15h00 - 15H30	Démontage parcours Acrobatz
15h30 - 16H30	Remise des médailles Acrobatz

Sélection provinciale (Compétition régionale) - Piste Vasy-Mollo

Vendredi 3 janvier 2020

8h30 - 10h30	Accréditation et vente de billets de ski au Chalet de la station
10h00 - 12h00	Entraînement officiel circuit régional
12h00 - 12h30	Pause pour side slip et entretien de piste
12h30 - 14h30	Entraînement officiel circuit régional
14h30 - 14h45	Side slip
14h45 - 16h15	Formation par David Fontaine
16h30	Réunion des chefs d'équipes au Centre d'Excellence Acrobatique

Samedi 4 janvier et dimanche 5 janvier 2020 Régionale 1 et 2

8h00 - 9h00	Accréditation et vente de billets au Centre d'Excellence (RDC)
8H30	Accès aux remontées mécaniques
8h30 - 8h45	Inspection du parcours
8h45 - 9h30	Entraînement officiel
9h30 - 9h45	Entretien de piste
9h45 - 10h00	Ouvreurs de piste (2 à déterminer lors du team leader)
10h00 - 12h00	Compétition - 1ère descente Bosses en simple
12h00 - 12h30	Side Slip et Entretien de piste
12h30 - 13h00	Entraînement officiel (1 descente par coureur)
13h00 - 13h15	Entretien de piste
13h15 - 15h15	Compétition - 2e descente Bosses en simple
15h15 - 15h45	Side Slip et Entretien de piste
16h00	Remise des médailles au pied de la Vazy-Mollo
16h30 (samedi)	Réunion des chefs d'équipes 2 ^e étage - Centre d'Excellence Acrobatique
15h15 - 16h00	(dimanche) - Démantèlement du parcours

Notes: L'horaire et le nombre maximal de participants inscrits est sujet à changement à très court préavis. Le club se réserve le droit de modifier l'horaire en fonction du nombre d'inscriptions; le tout sera discuté à la réunion des chefs d'équipe.

Autres informations

Hébergement

Voici certaines des offres d'hébergement que nous avons dans la région de Saint-Côme:



Auberge Val Saint-Côme: 200 rue de l'Auberge / Saint-Côme, Qc

www.aubergevalsaintcome.com

info@aubergevalsaintcome.com

Josée Bourguignon, Coordinatrice événement et réunion, 1 877-778-2663 p298

josee.bourguignon@aubergevalsaintcome.com

Auberge aux Quatre Matins: 155, rue des Skieurs Saint-Côme, Qc

www.auxquatrematins.ca

1-888-707-3145

Motel St-Côme: 1597 rue Principale, St-Côme, Qc,

www.motelstcome.com

1-877-883-3331

Gîte Le Vallon: 2221 rang Versailles, St-Côme, QC

[Thérèse Tardif](#)

1-877-883-1346

Pourvoirie Coin Lavigne: 5045 chemin du Parc, St-Côme, Qc

1-800-872-1072

coinlavigne.com

Chalet Castor

<https://www.chaletsauquebec.com/25518>

Activités et informations sur la municipalité: www.stcomelanaudiere.ca

ANNEXE A :

Voici 2 exemples afin de bien illustrer le calcul du classement :

Athlète A : a fait les provinciales	Athlète B : n'a pas fait les provinciales
<p>L'athlète a les pointages suivants lors de la sélection provinciale de l'année en cours (Janvier 2020) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Meilleur résultat : 72.91 points- 2eme meilleur résultat : 66.84 points <p>Son meilleur résultat de l'année précédente (2019) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Compétition provinciale: 64.56 points.	<p>L'athlète a eu les pointages suivants lors de la sélection provinciale de l'année en cours (Janvier 2020) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Meilleur résultat : 68.80 points- 2eme meilleur résultat : 67.66 points <p>Son meilleur résultat de l'année précédente (2019) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Compétition régionale: 75.60 points
<p>Calcul :</p> <p>72.91 points X 90% = 65.62</p> <p>66.84 points X 90% = 60.16</p> <p>64.56 points X 100% = 64.56</p> <p>Total = 190.34</p>	<p>Calcul :</p> <p>68.8 points X 90% = 61.92</p> <p>67.66 points X 90% = 60.89</p> <p>75.60 points X 80% = 60.48</p> <p>Total = 183.29</p>

Note : les pointages sont fictifs et ne servent qu'à illustrer le calcul.